

Arguments contre la suppression des décharges de fin de carrière

1. Protection de la santé physique et mentale

- Après des années de travail, la charge de travail globale (préparation, suivi, correctifs, gestion de classe, réunions, etc.) pèse fortement, surtout dans les dernières années de carrière. Une décharge permettrait de réduire ce stress, de prévenir l'épuisement professionnel, et de partir à la retraite avec un meilleur bien-être.
- En l'absence de décharge, le risque d'absentéisme pour santé, de burn-out ou de baisse de qualité de travail augmente.

2. Transmission, accompagnement, remplacement

- Ces périodes de décharge facilitent la transition vers la retraite : cela permet aux enseignants proches de la retraite de préparer leur succession, de former les plus jeunes, d'organiser une passation, de laisser un niveau de qualité pédagogique stable.
- Elles donnent aussi aux directions le temps de planifier les remplacements, ce qui réduit les perturbations pour les élèves.

3. Équité et reconnaissance

- Les enseignants qui ont déjà fait beaucoup d'années méritent une reconnaissance, notamment dans les dernières années où la fatigue s'accumule.
- Ce n'est pas un privilège injustifié : le dispositif a été négocié, inscrit dans la loi, et utilisé par une proportion non négligeable du corps enseignant. Le retirer après l'avoir octroyé, c'est remettre en question des droits acquis.

4. Impact sur la qualité de l'enseignement

- Les enseignants moins fatigués et moins surchargés offrent un meilleur service aux élèves : plus de temps pour préparer, corriger, accompagner les élèves en difficulté, ajuster les cours.
- Si ces périodes de décharge disparaissent, cela peut se traduire par une baisse de la qualité d'enseignement, ce qui nuit aux élèves.

5. Coût-bénéfice pour l'État

- Si les économies immédiates sont tentantes, les coûts secondaires peuvent être plus élevés : absentéisme, diminution de la qualité, hausse des arrêts maladie, départs anticipés ou pertes d'expérience.
- Il est possible que les gains à court terme soient annulés ou dépassés par les coûts à plus long terme

6. Comparaison régionale / intercantonale

- Tous les cantons romands ont des dispositifs similaires. Supprimer les décharges de fin de carrière va isoler le canton de Vaud dans ce domaine et pourrait rendre les conditions d'enseignement moins attractives. Cela pourrait poser problème pour la rétention ou l'attraction des enseignants.

Le Conseil d'Etat mentionne¹ : *Il est à relever que tous les cantons romands ont mis en place un dispositif similaire et qu'en comparaison intercantonale, les modalités vaudoises ne sont pas plus généreuses que les autres*

¹ Rapport de la commission - RAP_676177 - Sonya Butera, page 1.

<https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/f93da869-3f23-484e-809c-85a8ce351106/meeting/1013633>